

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

Actualisation du nombre de travailleurs occupés dans les services des Communautés dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à actualiser le nombre de travailleurs occupés dans les services des Communautés française, flamande et germanophone, dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand.

Le nombre de travailleurs des services des Communautés qui entrent dans le champ d'application de l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand est augmenté de 272 travailleurs. Pour cette mise à l'emploi, les employeurs reçoivent une intervention du maribel social du secteur public, institué auprès de l'ONSS-APL.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>